

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

| Référence |
|-----------|
| 23_2026 |

| Objet de la délibération |
|-----------------------------------|
| Désignation des référents déchets |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 14 | 15 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 16/03/2026 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 16/03/2026 |

| Vote |
|---|
| UNANIMITE |
| Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes, le 23/03/2026.

L'an 2026, le 22 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SORMONNE s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno LEHEUTRE, conseiller municipal, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. LEHEUTRE Bruno, conseiller, Mmes : CANARD Audrey, DONGE Christine, EVRARD Agnès, JACQUET Manuelle, MAZIANE Essaadia, POULAIN Jessica, MM : ANTOINE Jérôme, DUPONT Vincent, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, PIART Stève, RABIN Patrice, RICHARD Jean-Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEPAGE Martine à M. RABIN Patrice

A été nommé(e) secrétaire : Mme DONGE Christine

Objet de la délibération : Désignation des référents déchets

Afin d'organiser au mieux la liaison au niveau des « Déchets » entre les communes et la Communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne », la Commission « Environnement » et le Bureau de la CCVPA souhaitent que deux référents « Déchets » soient désignés dans chaque communes.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement du correspondant incendie-secours.

Mme DONGE Christine & Mme LEHEUTRE Bruno proposent leur candidature.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide ces candidatures.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

En mairie, le 23/03/2026

Le Maire

